

PROJET DE PROGRAMME
DES EQUIPEMENTS PUBLICS

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	1
2.	LES EQUIPEMENTS PUBLICS D’INFRASTRUCTURE	2
	A. Définition des équipements publics d’infrastructure réalisés dans le cadre de la ZAC	2
	B. Le secteur Ouest	3
	C. Le secteur Centre	5
	D. Le secteur Est	7
	E. Les réseaux	8
	F. Tableau synthétique des équipements publics d’infrastructure réalisés dans le cadre de la ZAC	9
3.	LES EQUIPEMENTS PUBLICS DE SUPERSTRUCTURE	11
	A. Le secteur Ouest	11
	B. Le secteur Centre	12
	C. Le secteur Est	12
	D. Tableau synthétique des équipements publics de superstructure	13
4.	SCHEMAS DE PRINCIPE DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS	14

1. PREAMBULE

Par délibération du Conseil Communautaire du 10 octobre 2003, Nantes Métropole a décidé de confier l'étude et la réalisation de cette opération d'aménagement Ile de Nantes à la SAMOA dans le cadre d'une convention publique d'aménagement en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération du Conseil Communautaire du 15 octobre 2004, Nantes Métropole a approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté communautaire Ile de Nantes. Il a également été décidé que la Taxe Locale de l'Équipement serait exigible dans la zone.

Le programme des équipements publics à réaliser dans la ZAC comprend des équipements d'infrastructure et des équipements de superstructure.

2. LES EQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE

A. Définition des équipements publics d'infrastructure réalisés dans le cadre de la ZAC

Les équipements publics prévus au projet de programme des équipements publics de la ZAC sont :

- La création et l'aménagement des voies internes structurantes et secondaires de la ZAC créées, incluant le réseau d'éclairage public ;
- les espaces publics réaménagés, incluant le réseau d'éclairage public ;
- les cheminements piétons destinés à être intégrés dans le domaine public ;
- les espaces publics paysagers destinés à être intégrés dans le domaine public et les plantations le long des voies de desserte ;
- les réseaux :
 1. eaux potables
 2. eaux usées et eaux pluviales ;
 3. électricité Basse Tension – Haute tension
 4. gaz ;
 5. télécommunications ;

Parmi ceux-ci, l'ensemble des équipements d'infrastructure, hors les réseaux identifiés ci-dessus, sont pris en charge par l'aménageur et intégrés au bilan de la ZAC.

B. Le secteur Ouest

Le secteur Ouest de la ZAC Ile de Nantes est constitué de l'ensemble des espaces situés à l'ouest de l'axe traversant la place de la République et au nord des emprises de voies ferrées, correspondant au secteurs d'aménagement des Chantiers et Palais de Justice/Calberson.

Les équipements publics prévus au titre des voies de desserte structurantes et secondaires, des cheminements piétons et des espaces paysagers sont les suivants :

Numéro sur la carte synthétique	Désignation	Description sommaire
A1	Création de cheminements piétons	Création d'un cheminement piéton et d'espaces publics paysagers autour de l'Ile de Nantes
A2	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics sur un axe structurant d'ouest en est, accueillant tous modes de déplacement
A3	Création de voies structurantes	Création d'une voie structurante depuis la rue Lanoue Bras de Fer jusqu'au quai F. Mitterrand
A4	Création de voies structurantes	Création d'une voie structurante depuis le boulevard Léon Bureau jusqu'à la rue de la Tour d'Auvergne
A5	Création de voies structurantes	Création d'une voie structurante entre la rue Arthur III et le boulevard de la Prairie-au-Duc
A6	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le Boulevard Léon Bureau et la nouvelle voie structurante n°A5
A7	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le quai François Mitterrand et la rue Mangin
A8	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le quai François Mitterrand et la rue Mangin
A9	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le quai François Mitterrand et la rue Lanoue Bras de fer
A10	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la nouvelle voie structurante n°A3 et la rue Lanoue Bras de Fer
A11	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la Rue de l'Ile Mabon et la Rue Lanoue Bras de Fer
A12	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la rue de La Tour d'Auvergne et la rue Pierre Landais
A13	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la rue de La Tour d'Auvergne et la rue Pierre Landais
A14	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la rue de La Tour d'Auvergne et la rue Pierre Landais
A15	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la rue de La Tour d'Auvergne et la rue Pierre Landais
A16	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la rue Pierre Landais et le boulevard de la Prairie-au-Duc en prolongement de la rue du Léon Durocher
A17	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la rue Pierre Landais et le boulevard de la Prairie-au-Duc
A18	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la rue Pierre Landais et le boulevard de la Prairie-au-Duc
A19	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le boulevard de la Prairie-au-Duc et la rue J. Grolleau
A20	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le boulevard de la Prairie-au-Duc et la voie secondaire nouvelle n°A19
A21	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le boulevard de la Prairie-au-Duc et la voie secondaire nouvelle n°A19
A22	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le boulevard de la Prairie-au-Duc et la voie structurante nouvelle n°B1
A23	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le boulevard Léon Bureau et la rue Sourdéac
A24	Création d'espaces publics paysagers et de plantations le long des voies de desserte	Création d'un espace public paysager entre le quai F. Mitterrand et la rue Lanoue Bras de Fer

L'ensemble des voies déjà existantes sur ce secteur sont réaménagées, afin de proposer des espaces publics de qualité, permettant des circulations apaisées et favorisant l'usage des modes doux de déplacement.

La localisation de chacun de ces équipements publics d'infrastructure est précisée à titre indicatif dans la carte de synthèse jointe dans la 4^{ème} partie de ce document.

C. Le secteur Centre

Le secteur Centre de la ZAC Ile de Nantes est constitué des espaces situés à l'est du précédent secteur et l'ouest du boulevard du Général de Gaulle.

Les équipements publics prévus au titre des voies de desserte structurantes et secondaires, des cheminements piétons et des espaces publics paysagers sont les suivants :

Numéro sur le schéma de principe	Désignation	Description sommaire
A1	Création de cheminements piétons	Création d'un cheminement piéton autour de l'Ile de Nantes
A2	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics sur un axe structurant d'ouest en est, accueillant tous modes de déplacement
A22	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le boulevard de la Prairie-au-Duc et la nouvelle voie structurante n°B1
B1	Création de voies structurantes	Création d'une voie structurante entre le quai du Président Wilson, le nord du MIN et le boulevard Gustave Roch
B2	Création de voies structurantes	Création d'une voie structurante entre le nord du MIN, la rue des Marchandises et le boulevard Gustave Roch
B3	Création de voies structurantes	Aménagement d'une voie structurante entre le boulevard Victor Hugo et la rue Anatole de Monzie
B4	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la nouvelle voie structurante n°B1 et la nouvelle voie structurante n°B2
B5	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le boulevard Gustave Roch et le Boulevard Benoni Goulin
B6	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le boulevard Benoni Goulin, les bords de la Loire, la rue R. Mouchotte, la rue René Peigne et la place Victor Mangin
B7	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la nouvelle voie secondaire n°B6 et l'arrière du site Béghin-Say
B8	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le boulevard des Martyrs Nantais, la rue du Bois Joli et la rue Louis Joxe
B9	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le boulevard Babin Chevaye et la rue Louis Joxe
B10	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le boulevard Babin Chevaye et la rue Louis Joxe
B11	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le boulevard Babin Chevaye et la voie secondaire n°B13
B12	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le boulevard Babin Chevaye et la voie secondaire n°B13
B13	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la rue Louis Joxe et l'arrière du site du Centre Sportif
B14	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie structurante du boulevard des Martyrs Nantais
B15	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie secondaire rue Grande Biesse
B16	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie secondaire rue Alexandre Fourny
B17	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie secondaire rue de la Porte Gelée
B18	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie secondaire rue de l'Echappée
B19	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie secondaire avenue de Wattignies
B20	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la rue Grande Biesse et l'arrière du site de l'Eglise Sainte Madeleine

Numéro sur le schéma de principe	Désignation	Description sommaire
B21	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie tertiaire rue des Récollets
B22	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie tertiaire rue Abbé Boutet
B23	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie secondaire rue des Feuillantines
B24	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie secondaire rue de Vertais
B25	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie secondaire avenue de la gare de Légé
B26	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie secondaire rue Maurice Daniel
B27	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie secondaire rue de la Prairie d'Aval
B28	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie secondaire rue R. Mouchotte
B29	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie secondaire rue J. Chambon
B30	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie secondaire rue René Peigne
B31	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics des rues St-Hermeland et de Hercé
B32	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la rue M. Rocher
B33	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la rue Dorgère
B34	Création de voies secondaires	Création de 2 voies secondaires entre la rue François Albert et l'arrière du site Brossette
B35	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la voie secondaire rue de la Porte Gelée
B36	Création d'espaces publics paysagers et de plantations le long des voies de desserte	Création d'un espace public paysager entre le boulevard Babin Chevaye et l'Eglise Sainte Madeleine
B37	Création d'espaces publics paysagers et de plantations le long des voies de desserte	Création d'un espace public paysager entre le boulevard Gaston Doumergue et le boulevard Vincent Gâche

La localisation de chacun de ces équipements publics d'infrastructure est précisée à titre indicatif dans la carte de synthèse jointe dans la 4^{ème} partie de ce document.

D. Le secteur Est

Le secteur Est de la ZAC Ile de Nantes est constitué des espaces situés à l'est du secteur Centre.

Les équipements publics prévus au titre des voies de desserte structurantes et secondaires, des cheminements piétons et des espaces publics paysagers sont les suivants :

Numéro sur le schéma de principe	Désignation	Description sommaire
A1	Création de cheminements piétons	Création d'un cheminement piéton autour de l'Ile de Nantes
A2	Création de voies structurantes & Réaménagement d'espaces publics	Aménagement et création des espaces publics sur un axe structurant d'ouest en est, accueillant tous modes de déplacement
C1	Création de voies structurantes	Création d'une voie structurante entre la rue Gaétan Rondeau, la rue René Viviani et le site de l'ancien Tripode
C2	Création de voies structurantes	Reconfiguration de la rue A. Tardieu en voie structurante
C3	Création de voies structurantes	Création d'un nouveau piquage de la voie structurante rue René Viviani au boulevard du Général de Gaulle
C4	Création de voies structurantes	Création d'une voie structurante entre le boulevard Alexandre Millerand et le boulevard de la Loire
C5	Création de voies structurantes	Création d'une voie structurante entre le boulevard Georges Pompidou et le boulevard de la Loire
C6	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la nouvelle voie structurante C1 et la nouvelle voie structurante C2
C7	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre la rue Gaétan Rondeau et l'arrière du stade Michel Leconte
C8	Création de voies secondaires	Création d'une voie secondaire entre le boulevard Alexandre Millerand et la rue Alain Colas
C9	Réaménagement d'espaces publics & Création d'axes de TCSP	Aménagement des espaces publics et Création d'un axe structurant nord sud accueillant une ligne de TCSP le long du boulevard du Général de Gaulle
C10	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la rue M. Thibert
C11	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la rue A.Colas
C12	Réaménagement d'espaces publics	Aménagement des espaces publics de la rue M. J.Gorin

La localisation de chacun de ces équipements publics d'infrastructure est précisée à titre indicatif dans la carte de synthèse jointe dans la 4^{ème} partie de ce document.

E. Les réseaux

La ZAC de « l'île de Nantes » opérant sur un secteur de renouvellement urbain et non d'extension urbaine, prend en considération, en ce qui concerne les réseaux, les modalités d'intervention usuelles de Nantes Métropole. De ce fait, le dossier de création de la ZAC prévoit le régime TLE et non de participations.

Pour l'ensemble de la ZAC, les travaux de réseaux ont été évalués à partir de l'étude SETEC réalisée pour le compte de Nantes Métropole en 2001. Cette évaluation a été actualisée et complétée par une expertise réalisée par SCE en 2005.

Les interventions sur les réseaux ne sont pas prévues dans le cadre de la CPA signée en octobre 2003 avec Nantes Métropole. Ils figurent donc au titre du projet de programme des équipements publics de la ZAC, mais ne sont pas intégrés au bilan prévisionnel de la ZAC.

Pour l'ensemble des réseaux, chaque secteur d'intervention fera l'objet d'études opérationnelles qui préciseront la nature des interventions à réaliser en cohérence avec le programme projeté.

F. Tableau des équipements publics d’infrastructure réalisés dans le cadre de la ZAC

L’ensemble des équipements publics d’infrastructure à réaliser dans le cadre de la ZAC et présentés ci-avant peut se synthétiser comme suit :

Désignation	Maître d’ouvrage	Prise en charge financière	Gestionnaire
Création de voies structurantes	SAMOA	SAMOA (ZAC)	Nantes Métropole
Création de voies secondaires	SAMOA	SAMOA (ZAC)	Nantes Métropole
Réaménagement d’espaces publics	SAMOA	SAMOA (ZAC)	Nantes Métropole
Création d’axe de TCSP (ligne 4)			
- au titre de l’espace public	SAMOA	SAMOA (ZAC)	Nantes Métropole
- au titre des infrastructures de transport (1)	SEMITAN	SEMITAN	SEMITAN
Création de cheminements piétons	SAMOA	SAMOA (ZAC)	Nantes Métropole
Création d’espaces publics paysagers et de plantations le long des voies de desserte	SAMOA	SAMOA (ZAC)	Nantes Métropole
Aménagement des réseaux d’eau potable	Nantes Métropole	Nantes Métropole	Nantes Métropole
Aménagement des réseaux d’eaux usées et eaux pluviales	Nantes Métropole	Nantes Métropole	Nantes Métropole
Aménagement des réseaux électriques (2)			
- Réseaux pour l’amenée d’électricité dans la ZAC	Concessionnaire du réseau	Concessionnaire du réseau	Concessionnaire du réseau
- Réseaux de distribution électrique interne à la ZAC	Collectivité	Collectivité	
Aménagement des réseaux de gaz (3)	Concessionnaire du réseau	Concessionnaire du réseau	Concessionnaire du réseau
Aménagement des réseaux de télécommunications hors réseau Omega			
- au titre du génie civil	Collectivité	Collectivité	Nantes Métropole
- au titre des équipements (4)	Permissionnaires	Permissionnaires	Permissionnaires
Réseau Omega			
- au titre du Génie Civil	Nantes Métropole	Nantes Métropole	Nantes Métropole
- au titre des équipements	Nantes Métropole	Nantes Métropole	Nantes Métropole

(1) Mandat confié à la SEMITAN par délibération du Conseil communautaire en date du 21 juin 2002.

(2) conformément à la Convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique approuvé le 14 octobre 1994.

(3) conformément au Cahier des charges type des Concession Gaz.

(4) conformément au Code des Postes et Télécommunications électroniques.

3. LES EQUIPEMENTS PUBLICS DE SUPERSTRUCTURE

L'aménagement de l'île de Nantes aura pour conséquence une augmentation de la population résidente d'environ 8 000 habitants sur le périmètre de la ZAC, ainsi qu'une croissance de la population active. Même si la ZAC Ile de Nantes concerne des secteurs déjà urbanisés et largement équipés, une telle augmentation des habitants et usagers du secteur nécessitera à terme l'adaptation et la création d'équipements publics.

L'île de Nantes est aujourd'hui dotée d'un réseau assez dense d'équipements publics qui s'est structuré au rythme de l'urbanisation et s'est complété ces dernières années. Il s'agit aussi bien d'équipements structurants, destinés à un public largement nantais, comme le Palais des Sports, que d'équipements de proximité. L'île de Nantes dispose ainsi de trois écoles élémentaires, d'autant d'écoles maternelles et de crèches, d'un gymnase de quartier, d'un centre socioculturel, d'un centre de loisirs, d'une maison de retraite.... Afin de renforcer l'offre d'équipement, des projets continuent à voir le jour : un nouveau centre socioculturel ouvrira en 2006 dans l'ancienne école du quai Hoche, la Fabrique artistique contemporaine s'implantera en 2007 le long des neufs Dubigeon, proposant notamment des salles de spectacles et des lieux d'accueil pour des artistes et associations culturelles.

Si le réseau d'équipements publics de proximité sera suffisant dans un premier temps, il devra être complété au fur et à mesure de l'évolution du rythme des constructions, afin de répondre notamment aux besoins des nouveaux arrivants, habitants et usagers de l'île de Nantes. Les réalisations progressives de nouveaux équipements publics permettront ainsi de maintenir un maillage dense en équipements de proximité pour toute la population de l'île, actuelle et à venir.

De la même manière, l'arrivée de nouveaux habitants et l'implantation de nouvelles entreprises vont d'autant plus modifier les besoins de stationnement dans l'île de Nantes que les possibilités de stationnement seront réduites sur les emprises publiques. Il est donc nécessaire d'envisager de nouveaux équipements publics pour répondre à ces besoins.

A. Le secteur Ouest

Dans le secteur Ouest de l'île, l'urbanisation des anciens sites industriels constituera l'évolution la plus marquée. Très peu habité aujourd'hui, ce secteur va connaître d'ici 2010 la construction de plus de 1300 logements accueillant près de 3000 nouveaux habitants.

Afin de répondre aux besoins de ces nouveaux habitants, il est d'ores et déjà prévu de compléter le réseau d'équipement public sur ce secteur. Ainsi, les nouveaux équipements publics de proximité suivants seront construits :

- une école primaire, une fois la saturation des effectifs des écoles existantes (vers 2010) ;
- un centre de loisir sans hébergement pour accueillir les enfants ;
- un gymnase de proximité à vocation de quartier ;
- un terrain de sport de plein air.

De plus, l'accroissement important de la population et des usagers de ce secteur contribuera à l'augmentation de la demande de stationnement.

Sur ce secteur Ouest, la réalisation d'un parc de stationnement d'une capacité de 800 à 900 places est prévue. Ce parc serait situé sur le boulevard Léon Bureau. La vocation du parc sera d'accueillir avant tout les actifs venant travailler sur l'île. Il proposera également un complément de stationnement aux visiteurs.

Le parc de stationnement proposera ainsi une offre de stationnement aux opérations de bureaux ou d'activité, qui ne peuvent pour des raisons techniques répondre à leur propre besoin, en la matière : activités prenant place dans les anciennes halles Alstom réhabilitées, maison des Avocats, offre de stationnement pour la Maison des Syndicats, Pépinière des Biotechnologies. Ce parc proposera en outre une offre de stationnement pour le programme des neufs (fabrique, atelier des Machines de l'île). Il offrira enfin une solution de stationnement aux visiteurs du secteur (commerces, artistes et public de Fabrique...).

B. Le secteur Centre

L'aménagement du secteur Centre sera réalisé dans un tissu déjà bien pourvu en équipements publics de proximité, ayant la capacité à répondre à un accroissement du nombre d'habitant et des usagers. Aucun nouvel équipement public de proximité n'est donc envisagé. Ce secteur bénéficiera néanmoins de l'aménagement en cours d'un centre socio-culturel au sein de l'ancienne école du quai Hoche.

En revanche, afin de satisfaire l'accroissement de la demande de stationnement, généré notamment par le réaménagement des espaces publics – Boulevards Babin Chevaye- Vincent Gâche notamment – et la réduction des espaces dévolus à la voiture, un parc de stationnement de secteur sera nécessaire.

Un premier dimensionnement du parc de secteur conduit à envisager un parc de 200 à 300 places, tourné quasiment essentiellement vers les migrants domicile-travail, qui pourrait prendre place à l'arrière de l'îlot des Fonderie.

Il proposera notamment une solution de substitution au « stationnement sauvage » le long du boulevard Vincent Gâche, destinée principalement aux activités d'ores et déjà présentes sur ce secteur. De fait, ce parc de stationnement devrait être principalement tourné vers un public d'abonnés.

C. Le secteur Est

L'aménagement du secteur Est sera réalisé dans un tissu déjà bien pourvu en équipements publics de proximité, ayant la capacité à répondre à un accroissement du nombre d'habitant et des usagers. De fait, aucun nouvel équipement public de proximité n'est donc envisagé, du fait de la réalisation de la ZAC, même si indépendamment des équipements liés à la réalisation de la ZAC, une mairie annexe associant plusieurs services publics viendra remplacer la structure, obsolète, de la place de la Galarne.

En revanche ce secteur devrait connaître une demande de stationnement supplémentaire du fait de l'importance des constructibilités nouvelles. S'il est prévu que l'opération du Tripode satisfasse une partie de ses besoins en stationnement, une offre complémentaire est à prévoir afin de répondre aux besoins de l'ensemble des programmes, particulièrement d'activités

Sur le même principe que le parc de secteur Centre, un premier dimensionnement du parc de secteur conduit à envisager un parc de 400 à 500 places, tournée quasiment essentiellement vers les migrants domicile-travail. L'implantation du parc de secteur reste à définir précisément, mais pourrait se situer sur les espaces de stationnement prenant place actuellement le long du boulevard Viviani.

Là encore, les employés des immeubles de bureaux constitueraient l'essentiel de la demande de ce parc de stationnement, qui serait principalement tourné vers un public d'abonnés.

D. Tableau des équipements publics de superstructure

Désignation	Localisation	Maître d'ouvrage	Prise en charge financière	Gestionnaire
Ecole primaire	Ouest	Ville de Nantes	Ville de Nantes	Ville de Nantes
Centre de loisirs sans hébergement	Ouest	Ville de Nantes	Ville de Nantes	Ville de Nantes
Gymnase de proximité	Ouest	Ville de Nantes	Ville de Nantes	Ville de Nantes
Terrain de sport de proximité	Ouest	Ville de Nantes	Ville de Nantes	Ville de Nantes
Parc de stationnement secteur Palais de Justice	Ouest	Nantes Métropole avec Déléataire	Nantes Métropole avec Déléataire	Nantes Métropole avec Déléataire
Parc de stationnement secteur Fonderies	Centre	Nantes Métropole avec Déléataire	Nantes Métropole avec Déléataire	Nantes Métropole avec Déléataire
Parc de stationnement secteur Tripode	Est	Nantes Métropole avec Déléataire	Nantes Métropole avec Déléataire	Nantes Métropole avec Déléataire

4. SCHEMAS DE PRINCIPE DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS





